



Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Poitiers Ingénierie pour la protection de l'environnement

[#]

Taxe d'apprentissage

VOUS SOUHAITEZ VERSER LA PART HORS QUOTA B DE VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE 2018 À L'ENSI POITIERS. UN SEUL CODE UAI : 0861041P

En 2018, de nombreuses entreprises ont soutenu l'ENSI Poitiers et nous les remercions vivement.

COMMENT L'ENSI POITIERS UTILISE-T-ELLE LA TAXE D'APPRENTISSAGE ?

Chaque année, grâce à la taxe d'apprentissage collectée, nous pouvons améliorer les conditions de formation des futurs ingénieurs. Ainsi nous avons pu renouveler ou acquérir des matériels dans le domaine de la géotechnique, des logiciels spécialisés BIM, de la documentation et des équipements informatiques dédiés à l'enseignement. Nous avons créé une salle multimédia destinée à l'enseignement de l'anglais. Et plus récemment, un banc chaudière, des équipements de traitement des eaux et du matériel informatique nous permettent de garantir une qualité d'équipement nécessaire à la formation d'ingénieurs de haut niveau.

POURQUOI VERSER VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE À L'ENSI POITIERS ?

Par votre soutien, vous nous aiderez à envisager des projets plus nombreux et de plus grande envergure.

Toute somme versée sera intégralement investie dans un projet pédagogique.

Vous participerez ainsi activement à la formation des élèves de notre école et garantirez la qualité de vos futurs recrutements.

Vous transformerez votre impôt en investissement pour l'avenir.

COMMENT VERSER VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE ?

Pour soutenir nos formations par le versement de la taxe d'apprentissage

Contactez votre organisme collecteur de taxe d'apprentissage

Indiquez notre code UAI: **0861041P**

Et notre catégorie : **Barème (ex Hors Quota)**

Date limite de versement : **01 mars 2019**

L'ESSENTIEL

Catégorie : Barème (Ex Hors Quota)

Etablissement : ENSI Poitiers, école interne à l'Université de Poitiers

15 rue de l'Hôtel Dieu, TSA 71117, 86073 Poitiers cedex 9

Ordre : Agent comptable de l'Université de Poitiers pour le compte de l'ENSI Poitiers

C o d e U A I : 0 8 6 1 0 4 1 P

Formations habilitées à percevoir la taxe :

Diplôme ingénieur Génie de l'Eau et Génie Civil

Diplôme ingénieur Génie de l'Eau et Génie Civil

Téléchargez [La plaquette Taxe d'Apprentissage 2019 ENSI Poitiers](#) [PDF - 381 Ko] [
http://ensip.univ-poitiers.fr/servlet/com.univ.collaboratif.util.LectureFichiergw?ID_FICHER=1326273354497&ID_FICHE=72691&INLI
]

CONTACT

Philippe Ayrault

Responsable des Relations Extérieures

Tél. : +33 (0)5 49 45 40 30

e-mail : philippe.ayrault@univ-poitiers.fr [javascript:melA('philippe.ayrault','','univ-poitiers.fr');]

En 2018, rejoignez le cercle de nos donateurs

[Plaquette TA 2018 ENSI Poitiers](#) [PDF - 549 Ko] [
]

http://ensip.univ-poitiers.fr/servlet/com.univ.collaboratif.util.LectureFichiergw?ID_FICHER=1326273347734&ID_FICHE=72
]

Université de Poitiers - 15, rue de l'Hôtel Dieu - TSA 71117 - 86073 POITIERS Cedex 9 - France - Tél : (33) (0)5 49 45 30 00 - Fax :
(33) (0)5 49 45 30 50 - webmaster@univ-poitiers.fr